

Département de la Somme

N°85/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

OBJET:

Création d'un poste
d'ingénieur principal à temps
complet

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX

M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD

M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD

MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

Membres en exercice : 54

Délibération portant création, à compter du 1^{er} Octobre 2023 d'un grade d'ingénieur principal à temps complet

Membres présents : 35

Le Conseil communautaire,

Membres votants : 40

Vu la loi n°83-684 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 Février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 Février 2016 modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 fixant la liste des emplois permanents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Où le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide de créer à compter du 1^{er} Octobre 2023 un emploi permanent au grade d'ingénieur principal à temps complet.
- Complète la délibération du Conseil communautaire susvisée et modifie comme suit le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Nièvre et Somme :

Effectif	Emploi	Durée	hebdomadaire
45	Ingénieur principal	35 h	complet

Les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement de cet emploi sont celles fixées par le décret portant statut particulier du grade.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

